



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0287

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prévention des risques, prévision des évènements et protection des personnes et des biens - Avenant à la convention passée avec la société universitaire Lyon III Valorisation SA**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine**

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0287**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Prévention des risques, prévision des évènements et protection des personnes et des biens - Avenant à la convention passée avec la société universitaire Lyon III Valorisation SA**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4203 en date du 12 juin 2007, le conseil de Communauté a approuvé une convention de recherche avec la société universitaire Lyon III Valorisation SA (article 3-6° du code des marchés publics, relatif à la recherche et au développement), pour réaliser des études préalables et de conception, concertation et organisation des échanges et restitution des résultats des objets suivants :

- l'apport de l'intercommunalité à l'élaboration et à la gestion des plans communaux de sauvegarde,
- l'étude, la mise en place et la gestion des dispositifs d'alerte,
- l'information dans le transport des matières dangereuses,

pour un montant total de participation communautaire de 20 400 € TTC.

La Communauté urbaine a réorienté le premier projet en élargissant son étendue par la prise en compte de l'ensemble des partenariats à la disposition des maires, placés au cœur du plan communal de sauvegarde et en reportant l'organisation du colloque de restitution à l'automne 2008. Elle a également réorienté le troisième projet en ajoutant les aspects fondamentaux des risques de transport des marchandises dangereuses et leurs effets sur les habitants avant d'aborder l'information au public. L'élargissement du contenu de cette dernière étude induit une augmentation de son coût de 5 000 €.

Il est donc proposé au Conseil un avenant à la convention initiale conclue avec la société universitaire Lyon III Valorisation SA portant sur deux points : l'augmentation du coût global de 5 000 € et l'allongement du délai de réalisation des études de six mois ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention du 20 décembre 2007 avec Lyon III Valorisation SA concernant un allongement du délai de réalisation des études de six mois ainsi que sur une augmentation de 5 000 € du montant de la participation communautaire, qui passe ainsi à 25 400 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 617 100 - fonction 830 - opération n° 0348.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.